

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (En milliers de MAD)	31/12/2020			31/12/2019
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	7 281	2 228	5 053	478
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 281	2 228	5 053	478
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	69 885	53 634	16 250	20 589
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	60 121	53 634	6 487	10 231
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	9 764	-	9 764	10 358
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	172 758	61 257	111 502	89 605
Terrains	28 708	-	28 708	28 708
Constructions	23 109	17 077	6 031	6 977
Installations techniques, matériel et outillage	10 339	6 291	4 048	5 061
Matériel de transport	1 244	631	613	355
Mobilier, matériel de bureau & aménagement divers	47 836	36 330	11 506	7 339
Autres immobilisations corporelles	2 565	927	1 637	1 636
Immobilisations corporelles en cours	58 958	-	58 958	39 530
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	50 071	-	50 071	53 191
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	58	-	58	3 178
Titres de participation	50 000	-	50 000	50 000
Autres Titres immobilisés	13	-	13	13
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D)	299 995	117 119	182 876	163 863
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	51 861	7 857	44 004	36 330
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	54	-	54	130
Clients et comptes rattachés	45 529	7 857	37 672	28 436
Personnel	57	-	57	150
Etat	4 847	-	4 847	5 975
Autres débiteurs	-	-	-	-
Comptes de régularisation Actif	1 374	-	1 374	1 639
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)	118 960	-	118 960	139 851
ÉCART DE CONVERSION-ACTIF (I)	0	0	0	25
TOTAL II (G+H+I)	170 822	7 857	162 965	176 206
TRESORERIE-ACTIF	1 344	0	1 344	997
Banques	1 333	-	1 333	977
Caisse	12	-	12	19
TOTAL III	1 344	-	1 344	997
TOTAL GENERAL I+II+III	472 161	124 976	347 185	341 066

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

DÉSIGNATION (En milliers de MAD)	OPERATIONS		Totaux de l'exercice 3=2+1	Totaux de l'exercice précédent 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	104 320	-	104 320	102 066
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-
Ventes de biens et services produits	89 352	-	89 352	86 323
Chiffre d'affaire	89 352	-	89 352	86 323
Variation de stock de produits (1)	-	-	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation: transferts de charges	14 968	-	14 968	15 743
TOTAL I	104 320	-	104 320	102 066
II CHARGES D'EXPLOITATION	99 458	92	99 550	101 511
Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
Achat consommables (2) de matières et de fournitures	7 201	-	7 201	7 559
Autres charges externes	31 964	92	32 056	33 567
Impôts et taxes	724	-	724	721
Charges de personnel	37 402	-	37 402	35 654
Autres charges d'exploitation	343	-	343	369
Dotations d'exploitation	21 824	-	21 824	23 641
TOTAL II	99 458	92	99 550	101 511
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 862	-92	4 770	555
IV PRODUITS FINANCIERS	3 978	-	3 978	5 137
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
Gains de change	630	-	630	998
Intérêts et autres produits financiers	3 324	-	3 324	4 020
Reprises financières: transfert de charges	25	-	25	119
TOTAL IV	3 978	-	3 978	5 137
V CHARGES FINANCIÈRES	63	159	221	353
Charges d'intérêts	-	-	-	-
Pertes de change	2	-	2	328
Autres charges financières	61	159	220	-
Dotations financières	-	-	-	25
TOTAL V	63	159	221	353
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	3 915	-159	3 756	4 785
VII RESULTAT COURANT (III + VI)	8 777	-251	8 526	5 339

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (En milliers de MAD)	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES (A)	311 748	306 248
Capital social ou personnel (1)	100 000	100 000
Report à nouveau (2)	185 930	184 629
Réserve légale	3 808	3 739
Autres réserves	16 510	16 510
Résultat net de l'exercice (2)	5 500	1 369
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I (A+B)	311 748	306 248
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	32 669	31 937
Fournisseurs et comptes rattachés	14 352	11 561
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-
Personnel	1 348	2 529
Organismes sociaux	2 632	1 930
Etat	13 136	10 949
Autres créanciers	1 301	4 969
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	2 707	2 758
ÉCART DE CONVERSION - PASSIF (H)	11	-
TOTAL II (F+G+H)	35 387	34 694
TRESORERIE-PASSIF	50	124
Banques	50	124
TOTAL III	50	124
TOTAL GENERAL I+II+III	347 185	341 066

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - Suite

DÉSIGNATION (En milliers de MAD)	OPERATIONS		Totaux de l'exercice 3=2+1	Totaux de l'exercice précédent 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	8 777	-251	8 526	5 339
VIII PRODUITS NON COURANTS	5 180	265	5 445	6 727
Produits des cessions d'immobilisations	180	-	180	-
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	-	265	265	6 727
Reprises non courantes: transferts de charges	5 000	-	5 000	-
TOTAL VIII	5 180	265	5 445	6 727
IX CHARGES NON COURANTES	5 558	-	5 558	9 791
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	223	-	223	20
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	5 335	-	5 335	9 770
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
TOTAL IX	5 558	-	5 558	9 791
X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	- 378	265	- 113	- 3 064
XI RESULTAT AVANT IMPOT (VII+ X)	8 399	14	8 413	2 275
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	2 913	-	2 913	906
XIII RESULTAT NET (XI - XII)	5 486	14	5 500	1 369
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	113 477	265	113 742	113 930
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	107 991	251	108 242	112 561
XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	5 486	14	5 500	1 369



ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

DÉSIGNATION (En milliers de MAD)	Exercice	Exercice Précédant
(1) + Ventes de marchandises (en l'état)	-	-
(2) - Achats revendus de marchandises	-	-
(I) = MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ÉTAT	-	-
(II) + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	89 352	86 323
(3) Ventes de biens et services produits	89 352	86 323
(4) Variation stocks produits	-	-
(5) Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
(III) - CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	39 257	41 126
(6) Achats consommés de matières et fournitures	7 201	7 559
(7) Autres charges externes	32 056	33 567
(IV) = VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	50 095	45 197
(8) + Subventions d'exploitation	-	-
(9) - Impôts et taxes	724	721
(10) - Charges de personnel	37 402	35 654
(V) = EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	11 969	8 821
= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)		
(11) + Autres produits d'exploitation	-	-
(12) - Autres charges d'exploitation	343	369
(13) + Reprises d'exploitation, transferts de charges	14 968	15 743
(14) - Dotations d'exploitation	21 824	23 641
(VI) = RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	4 770	555
(VII) + RESULTAT FINANCIER	3 756	4 785
(VIII) = RESULTAT COURANT (+ ou -)	8 526	5 339
(IX) + RESULTAT NON COURANT	- 113	- 3 064
(15) - Impôts sur les résultats	2 913	906
(X) = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 500	1 369

Tableau de formation des résultats (T.F.R)

(1) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 500	1 369
Bénéfices (+)	5 500	1 369
Pertes (-)	-	-
(2) + Dotations d'exploitation (1)	11 260	13 408
(3) + Dotations financières (1)	-	-
(4) + Dotations non courantes (1)	-	-
(5) - Reprises d'exploitation (2)	-	-
(6) - Reprises financières (2)	-	-
(7) - Reprises non courantes (2)	-	-
(8) - Produits des cessions d'immobilisation	180	-
(9) + Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	223	20
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	16 803	14 797
(10) - Distributions de bénéfices	-	-
AUTOFINANCEMENT	16 803	14 797

- (1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie.
 (2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MAROCLEAR S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 311 747 832 MAD dont un bénéfice net de 5 500 176 MAD.

Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAROCLEAR S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 avril 2021
 Le Commissaire aux Comptes
 Coopers Audit Maroc S.A
 Abdelaziz ALMECHATT
 Associé

COOPERS AUDIT MAROC
 Siège Social: 88 Avenue Hassan II
 Casablanca
 Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020.

Casablanca, le 21 avril 2021
 Le Commissaire aux Comptes
 Coopers Audit Maroc S.A
 Abdelaziz ALMECHATT
 Associé

COOPERS AUDIT MAROC
 Siège Social: 88 Avenue Hassan II
 Casablanca
 Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34